



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Lois

Question écrite n° 17744

Texte de la question

Mme Valérie Rosso-Debord attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement sur la parution tardive de décrets d'application pour des lois rendues, de ce fait, inapplicables durant ce laps de temps. En effet, de nombreuses lois sont votées mais deviennent impossible à mettre en oeuvre au motif que les décrets d'application ne sont pas parus. Aussi, elle souhaiterait connaître les possibilités qui lui sont offertes pour suivre régulièrement ce travail réglementaire et savoir si une information régulière pourrait être apportée à la représentation nationale sur cette question importante pour la mise en oeuvre concrète des réformes.

Texte de la réponse

M. le Secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement partage la préoccupation de Madame la Députée concernant le délai de publication des décrets d'application. L'amélioration de l'application de la loi votée par le Parlement fait partie des objectifs de la réforme des institutions qui sera réalisée, dans le prolongement des travaux du Comité Balladur. Les parlementaires ont évidemment leur rôle à jouer en ce domaine. Le Sénat publie d'ailleurs, depuis de nombreuses années, un rapport sur ce sujet et les Commissions permanentes des deux chambres se livrent régulièrement à cet exercice qui consiste à contrôler et évaluer l'application des lois. Dans une communication en conseil des ministres du 13 février 2008, le Premier ministre a de plus proposé au Président de la République un ensemble de mesures visant à améliorer l'application des lois. Cet objectif et ces mesures ont été rappelés à l'ensemble des membres du Gouvernement par une circulaire du Premier ministre du 29 février 2008.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Rosso-Debord](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17744

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : Relations avec le Parlement

Ministère attributaire : Relations avec le Parlement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 février 2008, page 1556

Réponse publiée le : 15 avril 2008, page 3301